

Université de Lorraine Nancy

1966 Architecte : **Gilbert Lezerzon**

Zone de protection et de mise en valeur du patrimoine de la ville de Nancy

2010 Architecte de la restauration : **Atelier d'architecture Christian Zoméno
et le Bureau d'Etudes Techniques INGEROP**
Affectation : **amphithéâtre universitaire**



Cohérence globale pour une lisibilité des fonctions et volumétries des lieux

Le volume de l'amphithéâtre est posé sur un espace d'accueil du rez-de-chaussée en retrait, ce qui permet de bien distinguer la composition et la volumétrie intérieure.

L'opération concerne la réhabilitation et la mise en sécurité du grand amphithéâtre de la faculté de droit de Nancy. Le bâtiment construit en 1966 sur les plans de Gilbert Lezerzon est situé dans le périmètre de protection patrimoniale de la ville de Nancy. De ce fait, l'aspect extérieur du bâtiment a dû être conservé.

L'enveloppe du bâtiment est constituée d'une double paroi de béton et de briques enduits et de meneaux en béton compris entre d'étroites

bandes vitrées. Les trois façades principales sont déportées par rapport au rez-de-chaussée, ce qui permet d'imaginer la composition et la volumétrie intérieure. Le bâtiment est découpé en cinq entités: un grand hall, deux petits amphithéâtres et un grand de 700 places, une galerie de liaison et un plénum.

L'ensemble présente une cohérence globale, et des proportions appropriées ainsi qu'une mise en oeuvre de matériaux de qualité.

Performances énergétiques et habillages sobres mais modernes

Le bâtiment n'était pas isolé à l'origine. La restauration a permis de poser une isolation par l'intérieur en doublage des murs de façade selon la norme RT2005.

Un travail sur les châssis a été entrepris : les existants ont été remplacés par des menuiseries en bois lasuré où seuls les profils de rejet d'eau sont en aluminium. L'emploi de ce matériau sur la face extérieure des châssis assure également une cohérence sur l'ensemble du bâtiment et garantit un entretien limité dans le temps. Dotées de double vitrage à faible émissivité, les nouvelles fenêtres participent fortement à l'amélioration thermique du bâtiment. Pour éviter les surchauffes en été, elles sont recouvertes d'une couche de contrôle solaire.

La couverture existante a été déposée et remplacée par un système de couverture chaude et d'une étanchéité auto-protégée. Ce nouveau recouvrement élève le niveau fini de la couverture d'un peu moins de 14 cm. En toiture également, une amenée et une évacuation d'air ont été installées pour la ventilation.

Le porte-à-faux a été isolé et recouvert d'une finition en lames en bois à claire voie avec l'insertion d'éclairage.

Le mobilier a été remplacé, les revêtements de sols rafraîchis ou remplacés avec une utilisation massive de matériaux écologiques comme le linoléum, le verre et le bois. Vu la forte fréquentation des lieux, le bois a aussi été choisi pour ses qualités acoustiques.

Au rez-de-chaussée, les portes ont été remplacées pour offrir un accès aux personnes à mobilité réduite. Tout le bâtiment est conforme aux normes PMR. Ainsi, des dispositifs de rampes aux pentes réglementaires ont été mis en place au niveau de la cour intérieure et du plancher bas de l'amphithéâtre pour offrir plus de recul au premier rang pour les fauteuils roulants. Des compléments signalétiques de vigilance adaptés ont été placés aux endroits stratégiques.

L'installation électrique a été mise aux normes et combinée au remplacement des luminaires par des modèles «basse consommation et haut rendement». L'éclairage est par ailleurs contrôlé par un système de gestion centralisé. Les ascenseurs ont été remplacés par des appareils plus économes.

Le chauffage et la ventilation ont été refaits à neuf et calculés en fonction de l'occupation des lieux. Ainsi le grand amphithéâtre est chauffé

par aéralique grâce à la ventilation double flux. La ventilation du hall fonctionne en tout air recyclé et les vestiaires sont équipés d'une ventilation double flux avec rejet d'air.

Les garde-corps des escaliers et des paliers ont été remplacés selon les normes réglementaires.

La restauration a été menée dans un laps de temps très court imposé par la Faculté de Nancy qui occupe les lieux continuellement. Ceci a nécessité de la part du bureau d'architectes une préparation et une gestion quotidienne du dossier.

Cage d'escalier, et grand amphithéâtre où le choix de matériaux écologiques a été privilégié, tout comme l'éclairage a fait l'objet d'une étude spécifique.

©11h45



A deux pas de la renommée place Stanislas de Nancy, ce bâtiment qui éveille à la connaissance de nombreux étudiants est accueillant et lumineux tout en sobriété grâce à des matériaux nobles.